



Gagnants du concours, six militants de la CSC - Luc Van Houwenhove, Viviane Schuer, Lutgarde Vervloet, Ann Hermans, Saïd Meziati, Jean-Jacques Merveille - ont découvert le travail mené par la délégation CSC - dont Jeanne Devos et Luc Cortebeek (2^e et 4^e de gauche à droite) - à la conférence internationale du travail de l'OIT.

Six militants syndicaux à la découverte de l'OIT

Trois concours ont été organisés ces derniers mois dans le cadre du congrès de la CSC. L'un d'eux avait pour but de faire connaître les initiatives entreprises par des équipes de militants d'entreprise en vue de promouvoir la solidarité avec les travailleurs d'autres pays. À l'issue d'un vote, deux projets ont été retenus pour le très convoité «prix international»: celui des militants CNE de la Banque de la Poste et celui de l'action des Femmes de l'ACV Geel (voir p. 15).

Chaque lauréat a pu envoyer une délégation de trois personnes pour une visite exclusive des coulisses de l'Organisation internationale du travail (OIT). Saïd Meziati, Jean-Jacques Merveille, Luc Van Houwenhove, Viviane Schuer, Lutgarde Vervloet et Ann Hermans se sont rendus à Genève du 3 au 5 juin. Ils ont rejoint la délégation de la CSC qui a travaillé durant trois semaines à la 99^{ème} conférence internationale du travail.

«Tout ce qui se passe à l'OIT fut pour moi une révélation, raconte Viviane Schuer de la CSC Geel. J'en suis restée bouche bée. J'ignorais complètement que l'on travaillait au plan international de façon aussi puissante et vigoureuse sur les conditions de travail.» «Je retiendrai aussi l'énorme diversité que l'on y rencontre. Les délégations viennent du monde entier et de toutes les cultures. C'est à la fois intéressant et vital!», témoigne Jean-Jacques Merveille, militant CNE à la Banque de la Poste.

À leur arrivée, Luc Cortebeek et les collègues de la CSC ont expliqué aux six militants en quoi consiste leur travail pendant la conférence ainsi que les intérêts qu'ils s'efforcent de défendre pendant trois semaines pour les travailleurs du monde entier, par des interventions et du lobbying dans les différentes commissions. Pendant leur visite, les mili-

tants ont assisté à un vote spécial sur une proposition visant à fixer des règles pour le travail domestique (voir p. 18). Les militants ont conscience que le travail est à la fois très complexe et de longue haleine. «Je retiens le chemin de croix qu'il faut parcourir pour transformer les rêves en convention. Il est difficile de se mettre d'accord au plan international. Ici aussi, des divergences existent entre les employeurs, les travailleurs et les gouvernements. Ne croyez pas que tout est fini lorsqu'une convention est signée. Il faut encore convaincre les employeurs et les gouvernements de la respecter.»

Les participants sont tout à fait convaincus que le travail intensif que la CSC accomplit à l'OIT est vital. «J'ignorais que l'action syndicale internationale est d'une telle proximité. Ce n'est pas quelque chose qui m'est totalement étranger. C'est quelque chose qui rassemble des

gens par-delà les frontières et les cultures, le travailleur en Belgique et la travailleuse en Inde. C'est une plus-value pour tous les ouvriers et toutes les ouvrières, de l'Afghanistan jusqu'au Zimbabwe.»

Viviane Schuer est convaincue que ce genre de travail ne doit pas seulement être effectué à Genève mais que nous-mêmes et les militants portons à cet égard une responsabilité partagée: «J'ai maintenant compris l'importance d'une campagne pour le travail décent, par exemple. Nous pensons souvent: "Encore une campagne", nous signons puis nous n'y pensons plus. Nous oublions la portée, le rayonnement international et la force que cette campagne doit avoir pour qu'elle soutienne réellement le travail que les représentants syndicaux accomplissent à l'OIT. En effet, "le travail décent" est loin d'être une réalité pour beaucoup de travailleurs et de travailleuses dans le monde.»

Luc Van Houwenhove, militant à la Banque de la Poste, conclut: «Jusqu'au 3 juin, j'étais plutôt convaincu, comme beaucoup de militants, qu'un syndicat comme le nôtre doit avant tout se préoccuper des problèmes que nous rencontrons en Belgique. J'en reste persuadé et je déplore parfois cet éparpillement tellement typique de notre pays qui caractérise notre approche des thèmes internationaux. Par contre, je suis convaincu, depuis notre visite à l'OIT, de l'utilité d'une action syndicale transnationale. Comme le dit Luc Cortebeek: "De bonnes conditions de travail dans les pays du tiers-monde sont bénéfiques à la fois pour les populations locales et pour nous: elles réduisent les pressions sur les salaires et l'immigration en Occident.»



L'OIT en un coup d'œil

Créée en 1919, l'Organisation internationale du travail (OIT) est une institution des Nations unies. Elle a pour mission d'améliorer l'accès des hommes et des femmes à un travail décent. Ses principales tâches consistent à promouvoir les droits au travail, encourager la création d'emplois décents, développer la protection sociale et renforcer le dialogue dans la recherche de solutions aux problèmes du monde du travail.

L'OIT est la seule organisation tripartite des Nations unies: les États, les employeurs et les travailleurs de 183 pays y élaborent ensemble des normes internationales et contrôlent leur application. Les représentants des États des trois groupes se réunissent à la Conférence internationale du travail qui se tient chaque année à Genève (Suisse), au mois de juin.

Chaque État membre est représenté par une délégation composée de deux délégués gouvernementaux, un délégué employeur et un délégué travailleur, assistés de conseillers. Les délégués employeurs et les délégués travailleurs sont désignés en accord avec les organisations nationales d'employeurs et de travailleurs les plus représentatives.

Tous les délégués jouissent des mêmes droits et peuvent s'exprimer librement et voter comme ils l'entendent. Il arrive couramment qu'un délégué employeur et un délégué travailleur votent différemment du représentant de leur gouvernement ou différemment l'un de l'autre. La diversité des points de vue n'empêche toutefois pas que les décisions sont souvent prises à la très grande majorité, voire à l'unanimité des voix.

Syndicaliste au péril de sa vie

Publié par la Confédération syndicale internationale (CSI), le rapport annuel des violations des droits syndicaux a été rendu public le 9 juin à l'OIT.

Sharan Burrow, présidente de la CSI, Luc Cortebeek, président adjoint de la CSI et président de la CSC, et Stephen Benedict, le directeur du département des droits de l'homme au secrétariat national de la CSI, ont présenté cet ouvrage qui est conçu comme une sorte de guide pratique des pays, même si son contenu n'est pas des plus réjouissants.

Chaque continent et chaque pays font l'objet d'un chapitre dans lequel les principaux problèmes de non-respect des droits syndicaux sont renseignés.

En 2009, pas moins de 101 syndicalistes ont été assassinés. En 2008, ils n'étaient «que» 76. 48 syndicalistes ont été assassinés en Colombie, 16 au Guatemala, 12 au Honduras, 6 au Bangladesh... C'est une réalité à laquelle nous ne pourrions jamais nous accoutumer. À Genève, nous côtoyons des collègues syndicalistes colombiens qui, «grâce à» un programme de protection international imposé à la Colombie, bénéficient dans leur pays

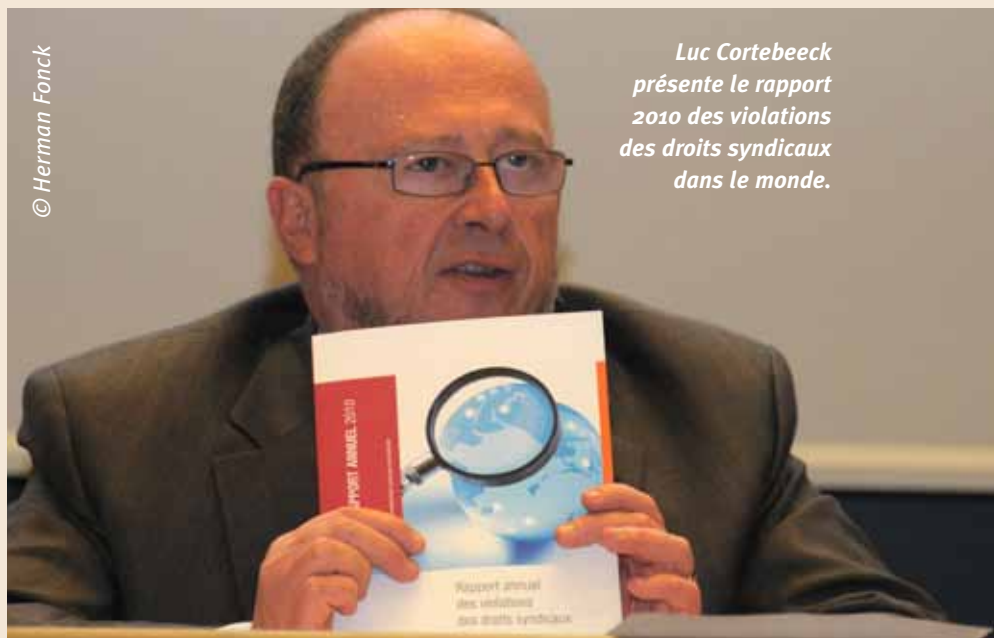
d'une garde rapprochée et armée 24h/24. Pendant que nous sommes en réunion, nous apprenons qu'un nouveau meurtre a été commis pendant le week-end. La victime est, cette fois, le président d'un syndicat de mineurs colombien.

Luc Cortebeek et Stephen Benedict ont appelé les collègues syndicalistes de tous les pays à signaler à la CSI les plaintes relatives au non-respect des droits syndicaux. Ces informations permettent à la CSI de compléter effi-

cacement les données de l'OIT, de soutenir les travaux des experts de l'OIT et au mécanisme de sanction de l'OIT de mieux fonctionner.

Le rapport complet est paru sous forme de livre en français et en anglais. Vous pouvez également le consulter en ligne: <http://survey.ituc-csi.org/> Sur le site de la CSI, vous trouverez aussi un petit spot interpellant sur la violation des droits syndicaux: www.ituc-csi.org

| Herman Fonck |



© Herman Fonck

Luc Cortebeek présente le rapport 2010 des violations des droits syndicaux dans le monde.



Revenu de Genève où il a découvert l'OIT, Saïd Meziati tient à témoigner: «L'OIT est l'endroit où il faut se battre pour les droits élémentaires. Nous devons être le porte-parole des travailleurs et des gens qui luttent pour leurs droits».

Saïd Meziati: «Une conférence nécessaire et indispensable»

Militant syndical depuis une dizaine d'année, Saïd Meziati est représentant des travailleurs en DS, CPPT et CE à la Banque de la Poste. Lauréat du concours «international» proposé par la CSC dans le cadre de son congrès, il a eu la chance de découvrir, du 3 au 5 juin, le travail réalisé à la conférence internationale de l'Organisation internationale du travail (OIT) et celui de la délégation de la CSC. Il nous présente l'OIT et ce qui l'a marqué.

Qu'est ce qui vous vient en tête aujourd'hui si on vous parle de l'OIT?

C'est une institution des Nations unies où sont représentés des syndicats, des employeurs et des gouvernements en vue d'élaborer ensemble des conventions, des normes et/ou des recommandations pour améliorer les conditions de travail à travers le monde. Mais l'OIT, c'est aussi essayer d'apporter des solutions sur toutes les inégalités et discriminations: hommes/femmes, maladies (Sida), statuts...

Qu'est-ce qui vous a marqué lors de votre visite à Genève?

Le gigantisme de l'organisation, le brassage multiculturel, la diversité des cultures et des problèmes dont l'institution doit tenir compte pour arriver à une «harmonisation» sociale ou du moins à de meilleures conditions humaines.

La volonté est présente, mais les difficultés sont énormes, et certains gouvernements, certains employeurs compliquent encore plus la tâche par

leur mauvaise volonté, leur soif de pouvoir et de richesse.

Que pensez-vous du travail réalisé par la conférence internationale du travail?

Malgré toutes les difficultés, il y a des changements - mêmes minimes -, des consensus, des avancées et des améliorations des conditions sociales. C'est une réelle opportunité d'épingler toutes les dérives qui existent dans le monde du travail, de mettre la pression sur certains dirigeants, de conscientiser tous les pays industrialisés et les grandes puissances de ce monde. Cette conférence est non seulement nécessaire mais certainement indispensable!

C'est aussi l'occasion pour les différentes organisations de confronter leurs situations, de comparer leurs difficultés...

Votre vision du travail international a-t-elle changé depuis cette visite?

Complètement! J'aurais même souhaité y participer plus longtemps... C'est véritablement un enrichissement de ma vision du monde et du travail.

Tous les délégués syndicaux devraient être au courant (encore plus) du travail réalisé dans le cadre de cette conférence et des combats que les représentants des travailleurs doivent réaliser en trois semaines...

On se rend compte que la situation est dramatique et qu'il y a véritablement une régression sociale qui pourrait mener à une situation encore plus catastrophique!

Toutes ces dérives, ces droits élémentaires bafoués, cette soif de pouvoir et de richesse sur le dos d'autres êtres humains... ne peuvent mener qu'au chaos...

Pensez-vous qu'il est utile pour des représentants syndicaux de prendre trois semaines de leur temps de travail pour aller à cette conférence?

Absolument! Et encore une fois, je suis horrifié du constat et j'aurais vraiment voulu être plus impliqué dans cette rude bataille qui est engagée depuis de nombreuses années.

Comment voyez-vous le rôle de la CSC au niveau de l'OIT?

La CSC peut et doit continuer à jouer un rôle prépondérant dans ce dur combat contre les régimes totalitaires. Luc Cortebeek, le président de la CSC que j'ai eu le plaisir de rencontrer, est "La personnalité" qui correspond à cette mission à haut risque. Il est de tous les combats et n'hésite pas à dénoncer





catégoriquement les coupables! Il est aussi très bien entouré par une équipe qui connaît bien le «terrain» des régimes criminels.

La CSC représente, dans la capitale de l'Europe, une organisation syndicale forte et majoritaire. Il faut donc aider, soutenir les organisations des pays défavorisés à dénoncer, combattre toutes les infractions et respecter la liberté syndicale, la justice sociale le respect de la dignité humaine!

Tous les militants doivent être régulièrement mis au courant des avancées, mais aussi et surtout des infractions inadmissibles! Les médias et l'opinion publique doivent être ameutés! C'est notre seule arme contre les discriminations, les manipulations, les crimes!

Quelles sont vos suggestions pour la suite?

Comme je l'ai suggéré dans le projet que la Banque de la Poste a présenté dans le cadre du concours (voir encadré), il faut non seulement continuer à informer les médias, l'opinion publique sur les dangers du non respect des droits élémentaires, mais aussi envoyer des «hommes de terrain» de la CSC pour témoigner, aider, servir de support en mettant son expérience au service des organisations du pays concerné.

C'est ensemble que nous défendrons l'importance de la formation et de l'échange d'expériences. Notre action, notre dynamique doivent être basées sur la solidarité, la diversité, les valeurs partagées et l'amitié entre les peuples.

Qu'est-ce qui vous a le plus étonné? Le plus déçu?

J'ai été très agréablement étonné et fier de constater qu'une aussi grande responsabilité a été donnée à un petit pays comme le nôtre: Luc Cortebeek, président de la CSC, est porte-parole du groupe des travailleurs, ainsi que

vice-président de la commission des normes.

Ma déception, c'est de se sentir parfois ou souvent «désarmé» face à la mauvaise foi de certains dirigeants et gouvernements qui, pour gagner du temps, invoquent de (mauvaises) rai-

sons et font appel à toutes sortes de stratagèmes alors que tout les accuse! Mais il faut avoir la foi, la volonté et... surtout l'espoir de continuer à nous battre pour l'humanité toute entière! Des exemples comme le courage de Jeanne Devos (lire en p 18) doivent nous inciter à continuer ce combat!

Les lauréats du concours

Parrainer des syndicalistes menacés

«La participation à ce concours me tenait fort à cœur, explique Saïd Meziati, représentant des travailleurs à la Banque de la Poste. J'avais lu des choses qui m'ont mis hors de moi: des syndicalistes emprisonnés, tués, qui subissent des pressions énormes, des membres de leurs familles enlevés... En Belgique, il n'est pas évident de faire du syndicalisme, de militer, de dire les choses comme elles doivent l'être. Mais au point de bafouer les droits des gens et de tuer comme en Colombie, au Guatemala, en Birmanie, dans certains pays africains..., c'est inacceptable. J'ai toujours été sensibilisé aux droits humains, à l'injustice, à l'exploitation de l'homme par l'homme. C'est un combat de tous les jours. En empêchant les enfants d'aller à l'école, on empêche toute une génération de penser. Il faut contribuer à ce que les changements avancent.»

Le projet que j'ai proposé à la CSC est de mettre en contact les délégués et travailleurs belges avec des délégués ou des militants syndicaux des pays connus pour être les plus dangereux pour les syndicalistes (Colombie, Philippines, Turquie, pays africains...). L'idée est que chaque délégué puisse parrainer un délégué ou un travailleur en vue de lui apporter aide, support, encouragement dans sa (très) dure lutte de chaque instant. Et essayer de lui éviter (en témoignant et dénonçant immédiatement au niveau international) intimidations, harcèlements, répressions et... assassinats!»

À la rencontre des travailleurs d'Europe de l'Est

Le groupe Femmes de la CSC de Geel veut susciter la rencontre et l'échange entre les travailleurs «belges» et ceux originaires d'Europe de l'Est qui travaillent dans la région mais qui sont rarement organisés et souvent socialement isolés. Une fête multiculturelle a été organisée pour mettre les travailleurs en relation. Mais aussi pour mieux approcher les difficultés qu'ils rencontrent.





La commission des normes de l'OIT dénonce publiquement les violations syndicales et des droits humains et rappelle les pays à l'ordre en leur faisant des recommandations.

La CSC à Genève pour défendre les droits des travailleurs

Pendant trois semaines, du 2 au 18 juin, une importante délégation de la CSC et de Solidarité mondiale a réalisé un travail conséquent durant de la 99^{ème} conférence internationale de l'OIT à Genève. Des participants racontent quelques-uns des chantiers réalisés dans certaines commissions.

La commission des normes

La commission pour l'application des normes est la plus importante parce qu'elle veille au respect des normes par tous les États membres en dénonçant publiquement les violations syndicales, en rappelant les pays à l'ordre et en leur faisant des recommandations. Luc Cortebeek, président de la CSC, avait une nouvelle fois été élu porte-parole du groupe des travailleurs au sein de cette commission. Focus sur un cas traité: le Guatemala où 46 dirigeants syndicaux ont été assassinés en 2009.

Le lobbying de Solidarité mondiale et de la CSC

En préparation de cette journée, les représentants de Solidarité mondiale et de la CSC ont exercé un lobbying intense pour inciter la Belgique, l'Union européenne et les États-Unis à exprimer leur inquiétude sur la violation des droits du travail au Guatemala. Nous pensons qu'il est important de faire entendre une autre voix que celle des employeurs et des pays latino-américains qui restent convaincus, malgré les propos sans équivoque du comité d'experts, que les syndicalistes ne sont pas particulièrement visés et que le Guatemala contribue correctement avec l'OIT.

Malgré des demandes répétées, l'Union européenne n'a finalement pas suivi le mouvement, parce que le Royaume-Uni et la France n'étaient pas d'accord avec la déclaration. Toutefois, la Belgique a clairement pris position et elle a été suivie par les Pays-Bas, l'Allemagne et l'Autriche. Les États-Unis se sont également montrés très critiques.

Les violations des normes fondamentales du travail sont monnaie courante au Guatemala. Le dernier rapport du comité d'experts, paru en février 2010, décrit longuement les nombreux meurtres et autres actes de violence commis sur des dirigeants syndicaux. Selon le dernier rapport du Mouvement syndical, indigène et paysan, quelque 46 dirigeants syndicaux y ont été assassinés entre janvier 2007 et février 2010. Le comité d'experts n'a donc pas été tendre à l'égard des autorités guatémaltèques: le rapport affirme clairement que le gouvernement refuse de faire quoi que ce soit pour mettre fin à ces graves atteintes aux libertés syndicales. Ce rapport est particulièrement important: il constitue une preuve objective que ces violations ont

été dénoncées devant la commission des normes de la conférence de l'OIT, et les gouvernements comme les représentants des employeurs et des travailleurs peuvent y faire référence dans leurs déclarations.

L'après-midi du 9 juin, le Guatemala a dû comparaître pour justifier les atteintes persistantes à la liberté d'association syndicale. Lorsqu'il a pris la parole, Luc Cortebeek a exprimé ses vives inquiétudes sur la situation des syndicalistes dans ce pays. Le représentant des employeurs lui a succédé à la tribune. Ensuite, les travailleurs, les employeurs et les gouvernements qui le souhaitent peuvent faire une déclaration concernant le pays en question.





La parole à Luc Cortebeek

«Cette conférence était la douzième à laquelle je participais, dont onze passées aux commandes du groupe des travailleurs de la commission des normes. Ce fut une conférence très difficile et, comme toujours, pleine de surprises, mais nous la clôturons sur une évaluation globalement positive.

Je souhaiterais commencer par remercier les deux co-capitaines qui ont dirigé avec succès le bateau des normes pendant trois semaines. Présentes depuis le début, elles m'ont assisté à la fois sur le plan du contenu et de l'organisation, et ce jusqu'à la présentation du rapport lors de la conférence plénière. Véronique Rousseau dirige le service international de la CSC et Andrée Debrulle est conseillère au service d'étude. Cette dernière est également juriste et coordonne les travaux juridiques de mon équipe. Andrée Debrulle a pu compter sur l'aide de Gilbert De Swert, ancien chef du service d'étude et sur celle de Katrien Verwimp, secrétaire nationale pour le transport routier à la CSC-Transcom.

Ensemble, nous sommes une fois encore parvenus à mener à bien notre mission. Cette année, force a été de constater que les employeurs latino-américains ne pouvaient formuler aucune critique à l'égard des pays latino-américains. Plusieurs accords commerciaux, notamment avec l'Europe, se trouvant en phase finale de négociation, les critiques sociales n'étaient en effet pas les bienvenues. Les employeurs anglais se trouvaient dans la même situation. Leur veto a empêché la commission d'aborder un problème de droit de grève des pilotes au Royaume-Uni. De manière générale, les employeurs se sont montrés particulièrement critiques à l'égard des experts internationaux qui effectuent le travail de base et fournissent le rapport initial utilisé par notre commission pour la poursuite des travaux. Fort heureusement, notre groupe mais aussi les gouvernements des pays de l'OCDE se sont opposés à ces critiques. Le droit de grève a également été pris pour cible, plus que d'habitude, et surtout par la nouvelle génération d'employeurs. Il semblerait que la crise, qui les a d'abord fait réagir avec plus de bienveillance, soit déjà derrière nous. Les employeurs parlent à nouveau de dérégulation et de flexibilisation. Certains remettent même en doute les anciens équilibres qui constituent les fondements de l'OIT. Le moment est venu de lancer un nouveau débat fondamental sur les équilibres entre économie d'une part, et emploi et protection sociale de l'autre».

Une sanction morale pour le Guatemala

Avec la CGTG, notre partenaire au Guatemala, et le Mouvement syndical, indigène et paysan, avec lequel elle constitue aujourd'hui un front commun, nous espérons que le rapport de la conférence de l'OIT de 2010 consacrerait un paragraphe spécial au cas du Guatemala. Même si l'OIT n'a pas de réel pouvoir de sanction, cela constitue en tout cas une sanction morale. Les 25 pays cités à comparaître devant la commission des normes font le maximum pour ne pas figurer dans le rapport. Le fait d'y être mentionné constitue une lourde critique pour le pays en question. Ses futurs accords commerciaux et ses autres relations pourraient en souffrir.

Finalement, le Guatemala n'a pas fait l'objet d'un paragraphe spécial, ce qui signifie qu'il n'a pas fait l'objet d'une sévère condamnation. Mais *«la commission des normes a estimé que des solutions innovantes devaient être examinées pour traiter en priorité la question de l'impunité et les questions législatives en suspens. Elle a prié le gouvernement d'accepter la possibilité d'une visite par une personnalité internationale importante, accompagnée d'une mission de haut niveau de l'OIT, qui examinerait ces questions et formulerait des recommandations»*. Affaire à suivre.

| Bart Verstraeten,
responsable de l'action
politique internationale
de Solidarité mondiale |

Lire le rapport de la commission de l'application des normes sur le site de l'OIT: <http://www.ilo.org/>



Andrée Debrulle, conseillère au service d'étude de la CSC, et Véronique Rousseau, responsable du service international, ont travaillé d'arrache-pied à la commission des normes.

La riche expérience de Jeanne Devos et le travail de négociation réalisé par Pia Stalpaert, secrétaire nationale de la CSC-Alimentation et Services, ont permis de jeter les fondements d'une convention sur le travail domestique pour l'année prochaine.

Des droits pour les travailleurs domestiques

Jeanne Devos est une religieuse belge, connue pour son engagement en faveur des travailleurs domestiques en Inde et des pauvres à Bombay. À 75 ans, elle est nominée pour le prix Nobel de la Paix. Elle faisait partie de la délégation de la CSC présente à la conférence de l'Organisation internationale du travail (OIT). Elle a travaillé dans la commission sur le travail domestique. L'enjeu était de taille: faire adopter l'idée d'une convention internationale définissant les droits des travailleurs domestiques dans le monde.

La conférence de l'OIT devait cette année élaborer des normes internationales sur le travail domestique et sa forme: une convention et/ou une recommandation (voir p...). Solidarité mondiale et la CSC ont participé au travail de la commission sur le travail domestique. Ils étaient accompagnés de Jeanne Devos et de travailleuses domestiques indiennes.

Jeanne Devos a fondé il y a 25 ans le Mouvement indien du personnel de maison. C'est aujourd'hui une organisation reconnue qui compte plus de deux mil-

lions de membres. *«Je n'aurais jamais imaginé participer un jour à une conférence de l'OIT sur le thème du travail décent pour les travailleurs domestiques... et encore moins siéger au sein de la délégation de la CSC, témoigne la religieuse. Aujourd'hui, ce rêve est réalisé. Notre action avec les travailleurs domestiques a commencé dans la clandestinité voici 25 ans. C'étaient des travailleurs sans nom, qu'il n'était pas possible d'organiser, que personne ne voyait ni n'entendait, qui n'avaient aucune importance aux yeux de la presse et de l'opinion*

Solidarité mondiale et la CSC Alimentation et Services ont publié le rapport thématique «Respect, droits et reconnaissance: le travail domestique et le processus normatif de l'OIT 2010-2011». Publié en préparation de la 99^e session de la conférence internationale du travail, il donne, de manière générale, un aperçu du profil des travailleurs domestiques, leurs conditions de travail et l'application des normes de travail si elles existent. Le rapport décrit aussi la situation spécifique des travailleurs domestiques en Inde, au Niger, au Pérou et en Belgique et les actions des mouvements sociaux et des syndicats dans ces pays qui s'efforcent d'améliorer les conditions de travail de ces travailleurs.

Il se termine sur les principales revendications que Solidarité mondiale et la CSC Alimentation et Services ont présentées aux autres délégués à la conférence de l'OIT.

publique. Le mouvement s'est développé et s'est fait un nom, les travailleurs domestiques ont acquis une identité et une visibilité. On parle désormais d'eux à l'échelle du monde, dans une conférence de l'OIT, et une convention est envisageable. L'Afrique, l'Amérique latine, l'Asie discutent et rencontrent les mêmes formes d'exclusion, d'exploitation et d'abus - il y est aussi question d'un espoir de justice et de droit à un travail décent pour les travailleurs domestiques. C'est pour moi une expérience incroyable: partir de rien pour aboutir à une convention de l'OIT.»

Le groupe des employeurs et les représentants du gouvernement indien, tout comme d'autres pays, souhaitaient une recommandation et non une convention contraignante. Par vote, il a été décidé qu'une convention assortie d'une recommandation devrait être adoptée lors de la prochaine conférence, en juin 2011.

«L'efficace travail de négociation réalisé par Pia Stalpaert, secrétaire nationale de la CSC-Alimentation et services, et la riche expérience de l'enthousiaste sœur Jeanne Devos ont permis de jeter les fondements d'une nouvelle convention pour l'année prochaine, se réjouit Luc Cortebecq, président de la CSC et porte-parole du groupe des travailleurs à la commission des normes. Ce serait fantastique si, l'année prochaine, la centième conférence internationale du travail pouvait approuver cette convention. Les nombreux travailleurs domestiques, généralement occupés dans le secteur informel, obtiendraient ainsi une certaine visibilité et n'auraient plus seulement des devoirs mais aussi des droits. Il s'agit là d'un événement qui ferait date.»